

CHARTRE

LE REGROUPEMENT DES ENTREPRENEURS by ExPERLUETTE

INTRODUCTION

La présente charte définit les principes et valeurs du réseau professionnel et régit le comportement attendu de chaque membre. Elle vise à créer un environnement de confiance, collaboratif et respectueux, où chacun peut partager ses expériences et développer ses opportunités professionnelles.

Art. 1 - Les principes généraux

- ♦ Respect et courtoisie : Tous les échanges doivent être menés dans le respect des personnes et de leurs activités.
- ♦ Engagement actif : Chaque membre participe régulièrement aux rencontres et apporte une contribution constructive.
- ♦ Confidentialité : Les informations partagées au sein du réseau restent confidentielles et ne doivent pas être utilisées à des fins personnelles ou commerciales en dehors du réseau.
- ♦ Transparence : Le partage d'informations et d'opportunités doit se faire de manière honnête et claire.
- ♦ Esprit collaboratif : Les membres favorisent l'entraide et la mise en relation, dans le respect des compétences et limites de chacun.

Art. 2 - Le fonctionnement des rencontres

- ♦ Localisation :
 - Bordeaux
 - Angoulême
 - Compiègne
- ♦ Rythme :
 - 1 rencontre par mois et par ville, (non obligatoire)
 - Durée ; entre 1h00 et 1h30 par rencontre,
 - Période ; petit déjeuner, déjeuner, ou dîner.
- ♦ Participation aux échanges : Les rencontres sont orientées sur le partage d'expériences, la visibilité des entreprises et le networking.
- ♦ Responsabilité individuelle : Chaque membre prend en charge son repas.

Art. 3 - Adhésion et cotisation

- ♦ Cotisation annuelle :
 - EI, Micro-entreprise, Profession Libérale, Association : 90.00 € / an
 - EURL, SARL, SA, SAS, SASU, SNC, SCOP : 130.00 € / an
- ♦ Engagement : Le paiement de la cotisation implique l'acceptation de la présente charte.
- ♦ Type : La cotisation se fera exclusivement par virement bancaire.
- ♦ Utilisation des cotisations : Les fonds servent exclusivement au fonctionnement légal du réseau (administration, matériel éventuel, communication minimale).
- ♦ Respect des règles : Les membres s'engagent à respecter les principes et le fonctionnement du réseau.
- ♦ L'adhésion : Grâce à son adhésion l'entreprise de l'adhérent figurera sur les réseaux sociaux :
 - Groupe Facebook : www.facebook.com/groups/lrdebyexperluette
 - Instagram : <https://www.instagram.com/lergroupementdesentrepreneurs>
 - Site web : www.experluette.fr/le-regroupement-des-entrepreneursEt fera partie d'un groupe WhatsApp.
- ♦ Formulaire : L'adhérent remplira le document d'adhésion.

Art 4 – Protection des données

Les informations recueillies sur me formulaire d'inscription sont enregistrées par l'association afin de gérer les adhésions, la communication avec les membres et l'organisation des activités. Les données collectées sont destinées uniquement aux responsables de l'association. Elles sont conservées pendant la durée de l'adhésion et jusqu'à 3 ans après la fin de celle-ci. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition concernant vos données personnelles en contactant l'association par mail : contact@experluette.fr

Art 5 - Conduite et sanctions

- ♦ Tout manquement à la charte (non-respect des règles, comportement inapproprié, divulgation d'informations confidentielles) pourra entraîner un avertissement ou l'exclusion du membre par décision du bureau.
- ♦ Les décisions sont prises de manière collégiale et documentées par le président et le trésorier.

Art 6 - Conclusion

Le respect de cette charte assure un réseau efficace, professionnel et harmonieux, où chaque membre bénéficie d'une visibilité optimale et de relations de confiance. Cette charte constitue un engagement moral et professionnel à respecter tout au long de l'adhésion.